



BULLETIN DU MOIS DE SEPTEMBRE

Si vous la recevez, c'est que vous vous êtes inscrit sur notre site web pour recevoir nos lettres d'information.

Si vous ne le saviez pas déjà, le village de St-Pierre-Jolys est sur Facebook.
[Cliquez ici](#) pour aimer la page et suivez-nous!



Date limite de paiement des impôts en 2020

La date limite de paiement de votre impôt foncier pour 2020 est **le 31 octobre**. Une pénalité de 1,25 % sera ajoutée à partir du 1er novembre. Et consécutivement chaque mois suivant. Veillez donc à effectuer votre paiement avant le 31 octobre. Si vous payez par telpay, veuillez prévoir un délai de 2 à 3 jours pour le traitement du paiement. Si le paiement est envoyé le 31 octobre, il se peut que nous ne le recevions pas avant le 2 ou le 3 novembre.



Zones de vitesse scolaires



À partir du 1er septembre, les zones de vitesse scolaires seront à nouveau en vigueur. Veuillez respecter la loi et ralentir en ville. Veillons à la sécurité de nos résidents et de nos écoliers pendant l'année scolaire!

Informations COVID-19

Les cas augmentant lentement, il faut nous rappeler que le COVID-19 est toujours présent! Vous êtes peut-être fatigués de rester à l'intérieur ou de suivre des procédures d'éloignement physique, mais nous devons continuer à suivre ces mesures pour rester en sécurité. Nous nous en sortirons ensemble!

Pour des informations fiables concernant COVID-19, ne cherchez pas plus loin que la page COVID-19 du site web du Village. Cliquez [ici](#) pour trouver des informations locales, provinciales et nationales concernant cette pandémie.



En raison de l'augmentation du nombre de cas au Manitoba, nous vous rappelons les moyens de payer vos impôts fonciers sans entrer dans le bureau. Pour les membres d'une coopérative de crédit, vous pouvez payer par l'intermédiaire de Telpay en ajoutant le village de St-Pierre-Jolys comme bénéficiaire et en utilisant votre numéro de rôle comme numéro de compte. Nous acceptons également les virements électroniques envoyés à info@villagestpierrejolys.ca. Pour les virements électroniques, veuillez envoyer dans un courriel séparé la réponse à la question de sécurité ainsi que le montant payé et l'adresse de la propriété. Vous pouvez également envoyer un chèque par la poste à l'adresse suivante: Box 218, St-Pierre-Jolys, MB R0A 1V0. Si vous devez vous rendre au bureau, voici les directives :

- Une seule personne à la fois dans le bâtiment. Veuillez attendre que le personnel ait désinfecté avant d'entrer.
- Le port d'un masque est fortement recommandé.
- Si vous ou un de vos proches vous sentez mal, veuillez ne pas entrer dans le bureau.
- Veuillez rester derrière le plexiglas au comptoir.

Nouveau Columbarium

Nous avons installé notre troisième columbarium ainsi que de nouveaux bancs. Un nouvel aménagement paysager autour d'eux permettra de créer un cadre de verdure serein. Jetez-y un coup d'œil la prochaine fois que vous rendrez visite à un être cher. Si vous souhaitez acheter une niche dans le columbarium, appelez Nicole au bureau du Village (204-433-7832) ou envoyez-lui un courriel à acao@villagestpierrejolys.ca.



Message des travaux publics

L'été est presque terminé et l'automne arrive. C'est le moment idéal pour faire un dernier nettoyage de la cour avant l'arrivée de la neige. Nous vous demandons de ne pas laisser les tontes de gazon et les feuilles mortes dans les rues. Elles peuvent être déposées dans votre poubelle et seront ramassées lors de votre ramassage d'ordures habituel.





Fermeture du bureau du village

Le bureau du village sera fermé le lundi 7 septembre pour la fête du travail. Passez une bonne fin de semaine prolongée! On est de retour au bureau le mardi.

Rappels des résidents

Saviez-vous que vous devez vous présenter au bureau du Village :

Lorsque vous recevez un nouveau chien (pour le faire enregistrer)

Lorsque vous créez une nouvelle entreprise (pour remplir certaines demandes et recevoir les permis nécessaires)

Lorsque vous construisez/ajoutez à votre maison (pour obtenir un permis de construire)

VISITEZ NOTRE SITE
WEB